

## [Traduction]

## L'ORPC—LE POSTE DE GARDIEN AU BASSIN FATTY

Question n° 1869—**M. Barnett:**

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, a-t-on reçu des soumissions de personnes intéressées à occuper le poste de gardien, au projet de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, au bassin Fatty, à l'anse Useless et, dans l'affirmative, combien de soumissions a-t-on reçues?

2. Le contrat a-t-il été accordé et, dans l'affirmative, a) à qui, b) pour combien de temps, c) quel est le traitement annuel?

**M. Eugene F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):**  
1. On a fait des appels d'offres pour le poste de gardien et 41 offres ont été reçues.

2. Le contrat a été accordé. a) Contrat initial, Fred Fraser, Port Alberni (C.-B.); Contrat subséquent, C. Murphy, C.P. 1112, Ladysmith (C.-B.). b) Contrat initial, (i) du 24 mars au 10 avril 1970; Contrat subséquent, (ii) du 21 avril 1970 au 31 mars 1971. c) (i) \$3,000 par année; (ii) \$3,600 par année.

## \*COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES COMPTES DE MISE EN COMMUN DU BLÉ

Question n° 1882—**M. Burton:**

A quelle date les comptes de livraison en commun gérés par la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole de 1968-1969 ont-ils été fermés pour a) le blé, b) l'avoine, c) l'orge?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** a) Les livres du Compte du Syndicat du blé pour 1968-1969 ne sont pas encore fermés. b) Le 13 mars 1970. c) Le 13 février 1970.

## LES PRÊTS CONSENTIS AUX ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

Question n° 1887—**M. Gauthier:**

1. Le gouvernement fédéral rembourse-t-il l'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants du Québec?

2. Quelle est l'entente conclue avec le Québec?

3. Un étudiant du Québec peut-il obtenir un prêt garanti par le gouvernement fédéral?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):**

1. La province de Québec ne participe pas au régime canadien de prêts aux étudiants mais elle administre son propre programme d'aide aux étudiants. La loi régissant le programme canadien de prêts aux étudiants prévoit le paiement d'un versement de remplacement aux provinces non participantes. Le montant du versement de remplacement se calcule en multipliant le total de tous les montants versés aux prêteurs pendant l'année de prêt, (c.-à.-d. les paiements d'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants des

[L'hon. M. Pepin.]

provinces participantes, les réclamations pour perte sur les prêts payées et les honoraires des recouvrements effectués par les prêteurs après le paiement d'une réclamation) par le quotient obtenu en divisant le nombre estimatif de personnes âgées de 18 à 24 ans dans la province non participante par le nombre estimatif de personnes comprises dans le même groupe d'âge dans les provinces participantes. Pour l'année de prêt terminée le 30 juin 1969, le paiement effectué au Québec en vertu de ce régime a été de \$2,915,698.49.

2. Les arrangements conclus entre le gouvernement fédéral et une province non participante sont ceux que sont énoncés dans la loi et résumés en 1 ci-dessus.

3. En vertu de la loi, les provinces participantes déterminent les personnes auxquelles des certificats d'admissibilité seront délivrés et tous prêts consentis sont imputables sur le montant attribué à la province en vertu de la loi. Comme la répartition aux provinces participantes se fonde sur la population âgée de 18 à 24 ans, les prêts sont ordinairement consentis seulement aux résidents de la province participante en question.

## L'EMPLOI D'ORDINATEURS AU MINISTÈRE DES FINANCES

Question n° 1892—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Finances est-il équipé d'un dispositif de traitement automatique de l'information et, dans l'affirmative, depuis quand?

2. Quel en a été le coût initial?

3. Combien, estime-t-on, coûtera par année le traitement de l'information au Ministère?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):**

1. Les services ont été utilisés conformément à un contrat de service depuis 1967.

2. Sans objet.

3. Estimé à \$60,000 pour l'année financière 1970-1971.

## \*LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question n° 1900—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Combien de bureaux de poste ont été fermés dans des circonscriptions représentées par des députés a) libéraux, b) conservateurs, c) néo-démocrates, d) créditistes?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications):** Durant la période du 25 juin 1968 au 31 mai 1970: a) 522; b) 601; c) 92; d) 81.

## \*LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question n° 1901—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de bureaux de poste ont été fermés dans chaque province sur l'ordre et la directive du gouvernement?